


## La médiation collective en entreprise

*Savoir se positionner en tant que tiers dans un conflit collectif pour aider à sa résolution amiable.*

 **3 jours (21h)**

  présentiel       distanciel

 Devis sur demande transmis sous 48 h – Tarif HT (exo TVA)  
**1200 €** par jour de formation

 Dates à fixer conjointement (délai d'accès à partir de 10 jours)

### Objectifs :

Acquérir une méthodologie d'intervention au sein d'un collectif en tant que tiers afin d'utiliser la médiation comme outil de résolution de conflit.

### Méthode pédagogique :

La méthode pédagogique est interactive et participative favorisant le processus d'apprentissage.

Une fiche de positionnement est à remplir avant la formation.

Apports théoriques et pratiques (outils), QCM, jeux de rôles, études de cas, exercices applicatifs.

L'échange est privilégié, un temps est consacré aux questions-réponses.

Les supports pédagogiques sont remis à chaque stagiaire.

### Évaluation continue :

Appréciation du formateur sur l'acquisition des compétences pendant la formation à l'aide d'applications et de QCM.

 **Tout collaborateur désireux d'utiliser la médiation dans les conflits collectifs**

 **Médiateure confirmée Membre du Réseau de Médiateur en entreprise et de l'Association Nationale des Médiateurs**

 **Pas de prérequis**

# Programme

## Introduction

### I- Rappel sur les éléments constitutifs d'un conflit et les spécificités du conflit collectif

#### II- Les différentes étapes d'une médiation collective

II.1 L'analyse de la demande

II.2 Proposition de médiation aux personnes concernées par le conflit : quelles mobilités ?

II.3 La réunion d'information générale

II.4 Les entretiens individuels ou semi-collectifs

II.5 La médiation collective est-elle pertinente ? Est-ce la bonne réponse ? Les conditions de travail sont-elles réunies ?

#### III-Le déroulement de la médiation

III.1 Qui participe ? Quel rythme ? Quel lieu ? Combien de temps ?

III.2 Comment introduire, animer, clôturer la ou les séances de médiation ?

III.3 Gérer les résistances liées à :

- A la démarche
- Aux craintes
- Aux personnes

III.4 Les éléments déclencheurs

#### IV- La légitimité du médiateur

IV.1 Les points de vigilance

IV.2 Qui sont responsables ?

#### V- L'accord en médiation

V.1 Les écrits

V.2 Le retour : actions / propositions : A qui ? Quand ? Comment ?

#### VI- Le rôle et la place des Représentants du Personnel

## Conclusion